

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, sous embargo jusqu'au 28.06.2018, 11:45 CET

A NE PAS PUBLIER, DISTRIBUER OU DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX OU À L'INTERIEUR DES ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.

Première phase de l'offre publique achevée avec succès : 80,41 % d'Actions Nouvelles souscrites dans le cadre d'une augmentation de capital Lancement du Placement Privé accéléré des Scrips

Cofinimmo annonce que, dans le cadre de son offre publique de souscription d'un maximum de 1 642 374 Actions Nouvelles au prix de 94,50 EUR par action nouvelle, réalisée dans le cadre d'une augmentation de capital en espèces avec Droit d'Allocation Irréductible, 1 320 642 Actions Nouvelles ont été souscrites via l'exercice de Droits d'Allocation Irréductible (13 Droits d'Allocation Irréductible donnant droit à souscrire 1 Action Nouvelle). Cela représente une souscription de 80,41 % du montant maximal de l'offre de 155 204 343 millions EUR.

La Période de Souscription avec Droit d'Allocation Irréductible a pris fin le 27.06.2018. Les 4 182 516 Droits d'Allocation Irréductible qui n'ont pas été exercés durant la Période de Souscription seront convertis en un nombre équivalent de Scrips qui seront vendus aujourd'hui dans le cadre d'un placement privé accéléré, réservé aux investisseurs qualifiés dans l'EEE ou conformément à une autre exemption relative à l'obligation de publier un prospectus en vertu de l'Article 3.2 de la Directive Prospectus, telle que transposée dans les Etats Membres de l'EEE. Le Placement Privé accéléré aura lieu aujourd'hui à partir de 11:45 CET et devrait s'achever le même jour.

Les investisseurs qui acquièrent des Scrips peuvent souscrire les Actions Nouvelles restantes, et, par conséquent, s'engagent irrévocablement aux mêmes conditions que pour la souscription avec Droits d'Allocation Irréductible : une (1) Action Nouvelle à 94,50 EUR contre treize (13) Droits d'Allocation Irréductible sous la forme de Scrips.

Les Actions Nouvelles ne participeront aux bénéfices qu'à compter de la date de règlement de l'augmentation de capital (la Date de Closing), i.e. les Actions Nouvelles donneront droit au dividende de l'exercice social en cours (ayant débuté le 01.01.2018) qui sera décidé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2019, calculé prorata temporis à compter de la Date de Closing de cette transaction jusqu'au 31.12.2018.

Le produit net de la vente de ces Scrips sera distribué aux titulaires des Droits d'Allocation Irréductible non exercés, sauf si le prix de vente moyen par Scrip est inférieur à 0,01 EUR, auquel cas le produit net des Scrips reviendra à Cofinimmo.

Les résultats de la vente des Scrips et les résultats définitifs de l'offre publique seront annoncés par un communiqué de presse, après la finalisation du placement privé accéléré.

Le paiement du prix de souscription, le règlement de l'augmentation de capital, la cotation et le début de la négociation des Actions Nouvelles sur Euronext Brussels sont prévus le 02.07.2018.

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, sous embargo jusqu'au 28.06.2018, 11:45 CET

Pour tout renseignement:

Ellen Grauls

Head of External Communication and
Investor Relations

Tel.: +32 2 373 94 21

agrauls@cofinimmo.be

Benoît Mathieu

Investor Relations Officer

Tel.: +32 2 373 60 42

bmathieu@cofinimmo.be

A propos de Cofinimmo:

Fondée en 1983, Cofinimmo est aujourd'hui la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location et un important acteur sur le marché européen.

La société possède un patrimoine diversifié, implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, d'une valeur de 3,6 milliards EUR, représentant une superficie totale de plus de 1 800 000 m². Attentive aux tendances démographiques, ses principaux secteurs d'activité sont l'immobilier de santé (49 %), les bureaux (34 %) et de réseaux de distribution (16 %). Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe de plus de 130 personnes à Bruxelles, Paris et Breda.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers, le régulateur belge.

Au 31.03.2018, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à 2,3 milliards EUR. La société applique des politiques d'investissement qui cherchent à offrir un rendement en dividende élevé et une protection du capital sur le long terme, et s'adressent à des investisseurs institutionnels et particuliers.

www.cofinimmo.com

Suivez-nous sur :



INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, sous embargo jusqu'au 28.06.2018, 11:45 CET

INFORMATION IMPORTANTE

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vendre ou une invitation à souscrire des titres, et il ne sera procédé à aucune vente des titres visés dans ce communiqué dans toute juridiction où pareille offre, invitation ou vente serait illégale avant son enregistrement, en cas d'exemption d'enregistrement ou de restrictions conformément au droit relatif aux valeurs mobilières applicable dans cette juridiction.

Ce document et l'information qu'il contient ne sont pas destinés à être distribués aux ou dans les Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions, tout état des Etats-Unis et du District de Columbia) (les "**Etats-Unis**"), en Australie, au Canada ou au Japon, ou dans tout autre état ou juridiction où une telle communication, publication ou distribution serait illégale. Le présent document ne constitue pas, ou ne fait pas partie d'une offre en vente ou une invitation à souscrire des titres aux Etats-Unis. Les titres de Cofinimmo SA n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement dans le cadre de l'U.S. Securities Act de 1933 (le "**Securities Act**"), et ne peuvent être proposés ni vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement applicable, ou dans le cadre d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement, applicable aux obligations d'enregistrement en vertu du Securities Act. Aucune offre publique des titres n'est faite aux Etats-Unis.

Au sein de l'Espace Economique Européen, autre que la Belgique, ce communiqué est uniquement adressé à et dirigé vers des investisseurs qualifiés au sens de la Directive 2003/71/CE (telle qu'amendée, et conjointement avec toutes mesures de mise en œuvre dans tout Etat Membre, la "**Directive Prospectus**") ("**Investisseurs Qualifiés**") et vers d'autres personnes à qui il peut être communiqué légalement sur la base d'une exemption à l'obligation de publier un prospectus conformément à l'Article 3.2 de la Directive Prospectus.

En outre, au Royaume-Uni, ce communiqué est uniquement dirigé vers et ne peut être distribué qu'à des Investisseurs Qualifiés qui sont (i) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements visés par l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé ("**l'Ordre**"), ou (ii) des personnes fortunées visées par l'Article 49(2) (a) à (d) de l'Ordre, et vers d'autres personnes à qui ce communiqué peut légalement être communiqué (toutes ces personnes étant conjointement appelées "**Personnes Concernées**"). Les titres dont question dans ce communiqué sont uniquement disponibles pour les Personnes Concernées et toute invitation, offre ou convention de souscription, d'achat ou d'acquérir d'une autre manière ces titres ne sera conclue qu'avec des Personnes Concernées. Il est déconseillé à toute personne autre qu'une Personne Concernée d'agir ou de se fonder sur le présent communiqué ou sur une partie de son contenu.

Aucune communication ni information concernant l'augmentation de capital de Cofinimmo par émission d'actions de Cofinimmo ne peut être communiquée au public dans des juridictions, autres que la Belgique, qui exigent, pour ce faire, un enregistrement ou une autorisation préalable. Aucune démarche n'a été et ne sera entreprise concernant l'offre d'actions de Cofinimmo dans une

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, sous embargo jusqu'au 28.06.2018, 11:45 CET

juridiction en dehors de la Belgique où de telles démarches seraient requises. Certaines juridictions soumettent l'émission ou l'achat d'actions à des restrictions légales et réglementaires spécifiques. Cofinimmo décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne de ces restrictions.

Un prospectus relatif à l'offre de titres dont il est question dans le présent communiqué a été publié. Les investisseurs ne peuvent accepter l'offre des titres dont il est question dans le présent communiqué, ni acquérir ces titres, si ce n'est sur la base des informations contenues dans le prospectus. Ce communiqué ne peut servir de base à une convention d'investissement ou à une décision d'investissement.